

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 26 mars 2009 portant publication des tableaux de bord nationaux des indicateurs socio-économiques de certaines catégories de services sociaux et médico-sociaux

NOR : M TSA0828142A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 314-3 à L. 314-7 et R. 314-17, R. 314-28 à R. 314-38 et R. 314-50-I ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2005 fixant le rapport d'activité des services de soins infirmiers à domicile et comprenant les indicateurs mentionnés au 5° de l'article R. 314-17 du code de l'action sociale et des familles,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le tableau de bord national des indicateurs socio-économiques des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) calculés sur les données des comptes administratifs 2007 figure à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Afin de pouvoir procéder à la modification des propositions budgétaires en application combinée des 2°, 6° et 7° de l'article R. 314-23 du code de l'action sociale et des familles, le rapport d'orientation budgétaire prévu au 5° de l'article R. 314-22 du même code fixe les priorités sectorielles et territoriales de l'autorité de tarification en prenant en compte la situation des établissements et services sociaux et médico-sociaux au regard :

1° Du tableau de bord national des indicateurs socio-économiques de l'annexe du présent arrêté ;

2° Des tableaux de bord des indicateurs socio-économiques de la région ou du département calculés sur les mêmes catégories d'établissements et de services que celles mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 3. – Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 2009.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'action sociale,*

F. HEYRIES

ANNEXE

National C.A. 2007

Tableau de bord SSIAD
1. Moyennes

Age et sexe (en %)		18-20 ans	21-24 ans	25-44 ans	45-54 ans	55-59 ans	60-74 ans	75-84 ans	85-95 ans	plus de 95 ans	TOTAL
	Hommes	A11/A10	A12/A10	A13/A10	A14/A10	A15/A10	A16/A10	A17/A10	A18/A10	A19/A10	A10/A10
		0,1%	0,1%	1,5%	2,8%	1,7%	18,7%	44,3%	28,1%	2,6%	100,0%
	Femmes	A21/A20	A22/A20	A23/A20	A24/A20	A25/A20	A26/A20	A27/A20	A28/A20	A29/A20	A20/A20
		0,2%	0,0%	0,9%	1,9%	1,4%	13,8%	40,5%	36,0%	5,3%	100,0%
	Total	A1/A	A2/A	A3/A	A4/A	A5/A	A6/A	A7/A	A8/A	A9/A	A/A
		0,2%	0,1%	1,1%	2,2%	1,5%	15,6%	41,9%	33,1%	4,3%	100,0%

Cohabitation (en %)	B1/B	B2/B	B3/B	B4/B	B5/B	B6/B	B/B	Durée moyenne de prise en charge (C2/C1)	
	nombre de personnes seules	nombre de personnes avec personnes de la génération suivante	nombre de personnes avec personnes de la génération précédente	nombre de personnes en couples ou de même génération	nombre de personnes vivant en établissement	nombre de personnes vivant en collectivité hors établissement	Total	Demandes non satisfaites (F1/F)	
								Temps actif mobilisable	
	30,5%	14,0%	4,6%	47,8%	1,0%	2,1%	100,0%	en rapport avec la durée théorique de travail (D1/D2)	Capacité moyenne
								1,007	48

Charge en soins infirmiers

Nombre total de passages sur nombre total de personnes ayant bénéficié d'une intervention (G21/G2)	20,373	Nombre d'heures de soins de base et relationnels sur nombre total d'heures d'intervention (aides-soignante) (G11/G1)	0,928	Nombre d'heures de soins techniques infirmiers sur nombre total d'heures d'intervention (infirmier) (G12/G1)	0,072	Nombre d'AMI sur nombre total de personnes ayant bénéficié d'une intervention (G22/G2)	9,953
--	--------	--	-------	--	-------	--	-------

Indicateur de qualification	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Niveaux VI à I	Indicateur de vieillesse – technicité J/I	1,142
	H1/H	H2/H	H3/H	H4/H	H5/H	H6/H	H/H		
%	0,5%	6,5%	8,8%	3,3%	79,9%	0,9%	100,0%		

Compte administratif
(en € / place)

Coût de structure (K1 + K11 + M + N) / W	2823,6	Indicateur relatif à l'encadrement (K21 + M) / W	1386,0	Indicateur relatif au transport du personnel (K3 / W)	654,2
Coût d'intervention (L11 + P) / W	7692,9	Coût d'intervention des infirmiers libéraux (L12 / W)	835,5		

2. Médianes

Durée moyenne de prise en charge (C2/C1)	301	Demandes non satisfaites (F1/F)	0,37	Temps actif mobilisable en rapport avec la durée conventionnelle de travail (D1 / D2)	1,000
Coût de structure (K1 + K11 + M + N) / W	2842,6	Indicateur relatif à l'encadrement (K21 + M) / W	1418,0	Indicateur de vieillesse – technicité J/I	1,128
Coût d'intervention (L11 + P) / W	7619,5	Coût d'intervention des infirmiers libéraux (L12 / W)	772,8	Indicateur relatif au transport du personnel (K3 / W)	645,2